



ORGANISATION MARITIME DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(OMAOC)

Abidjan, le 28 janvier 2020

DMM/AML/RK
Secrétariat Général
N° 13 /OMAOC/P/2020

Le Président

LETTRE CIRCULAIRE

Destinataires : Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres chargés des Transports Maritimes des Etats membres de l'OMAOC.

Objet : avis de vacance du poste de Secrétaire Général de l'OMAOC et appel à candidature.

Le Ministre des Transports et Voies de Communication de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de l'OMAOC, a l'honneur de présenter à Leurs Excellences les Ministres chargés des transports maritimes des Etats membres, les compliments de l'Organisation et de les informer que le poste de Secrétaire Général est devenu vacant depuis le 9 août 2019, date d'échéance du mandat du Secrétaire Général en fonction.

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAOC, la 15^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Ministres procédera à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois.

En prélude à cette importante élection, il invite les Etats membres qui souhaitent présenter un candidat à lui adresser dès à présent et ce jusqu'au **31 juillet 2020**, le dossier y relatif, à travers le Secrétariat Général.

Le Président en exercice rappelle que le dossier de candidature doit être présenté sous le couvert d'une lettre de transmission signée de l'Autorité Maritime compétente et être acheminé par voie diplomatique au Secrétariat Général de l'OMAOC, à l'attention du Président en exercice.

1/2

A cet effet, il prie Leurs Excellences de trouver, ci-joint à la présente Lettre Circulaire, les extraits des articles 72, 73, et 74 du Règlement Intérieur de l'OMAOOC relatifs à l'élection du Secrétaire Général qui, dans l'exercice de ses fonctions bénéficie du statut de Chef de Mission Diplomatique dans le pays du siège.

Le Président en exercice rappelle également qu'outre les conditions à remplir par le candidat, tout Etat membre qui présente un dossier de candidature, doit être à jour de ses cotisations et ne peut présenter plus d'un (01) candidat.

Dans l'attente des différentes candidatures, le président en exercice prie Leurs Excellences **Mesdames et Messieurs les Ministres chargés des Transports Maritimes**, d'agréer les assurances de sa haute considération.

P.J :- Extrait du Règlement Intérieur

Didier Mazenga Mukanzu

